

Département  
ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement  
FOUGÈRES-VITRÉ  
Canton  
VITRÉ

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	14
Votants :	14

Date de convocation  
11/12/2025

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, MANCEAU Martine, CORNÉE Alain, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, FAUCHEUX Freddy, AUPIED Isabelle, RENOU Laëtitia, PAQUET Sakina, JOUAUTL Pascal.

**Absent(e)s excusé(e)s** : FUZIER Alexandre, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, BELLIER Christian, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s** :

Secrétaire de séance : LE BORGNE Isabelle.

## ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 26/11/2025

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Modification des statuts de Vitré Communauté

Tarifs communaux

Recrutement personnels contractuels - formalisation besoins 2025

Questions diverses

### Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis SAVOIRPLUS : fourniture et livraison matériel pour ALSH d'un montant de 347,99 € TTC
- Devis camping municipal de MARTIGNE-FERCHAUD : séjour du 7 au 10 juillet 2026 pour 12 enfants et 2 accompagnateurs de l'ALSH + activités d'un montant de 307,50 € TTC
- Devis Aquarium St-Malo : visite le 26 février 2026 pour 29 enfants et 2 accompagnateurs de l'ALSH d'un montant de 345,00 € TTC
- Devis ATELIER DU BOCA : fourniture et livraison 6 unités centrales reconditionnées pour le cyber communal d'un montant de 1 702,95 € TTC.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 26 novembre 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la dernière séance.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

- **Adopte** par 12 voix le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2025.

## Modification des statuts de Vitré Communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « loi engagement et proximité »,

Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté »,

Vu la délibération n° 2022\_064 du conseil d'agglomération du 7 avril 2022 relative à l'arrêt du projet de territoire communautaire,

Vu la délibération n° 2025\_239 du conseil d'agglomération du 13 novembre 2025 relative à la modification des statuts de Vitré Communauté,

Considérant les défis inscrits dans le projet de territoire,

Considérant la nécessité de modifier les statuts de Vitré Communauté afin de relever ces défis,

**Considérant la volonté de Vitré Communauté de porter le réseau de chaleur REVERTEC,**

Considérant la suppression de la catégorie des compétences optionnelles devenues compétences facultatives,

Considérant le maintien de la définition d'un intérêt communautaire pour les compétences susmentionnées,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider les modifications de compétences de Vitré Communauté figurant dans ses statuts comme suit :

### « COMPÉTENCES

#### **I – Compétences obligatoires :**

Pas de changement

#### **II – Compétences facultatives**

Pas de changement

#### **17. Réseau public de chaleur :**

- **Création, exploitation des réseaux publics de chaleur constituant un service public de distribution de chaleur au sens de l'article L. 2224-38 du CGCT ;**

- **Vente de la chaleur produite par les réseaux publics de chaleur relevant de la compétence de Vitré Communauté. »**

*Le maire rappelle, en dernier ressort, que la modification des statuts sera prononcée par arrêté préfectoral, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres de Vitré Communauté. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus importante lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée. (Articles L. 5211-17 et L 5211-5 du code général des collectivités territoriales).*

#### Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 12 voix la modification des statuts de Vitré Communauté.

## Tarifs communaux 2026

### **Tarifs CIMETIERE**

Pour mémoire tarifs :

	2025	2026
concession de 15 ans (prix du m <sup>2</sup> ) :	30	30
concession de 30 ans (prix du m <sup>2</sup> ) :	55	55
case urne et réceptacle pour 15 ans :	250	250
case urne et réceptacle pour 30 ans :	400	400

**Proposition :** reconduction

Mickaël DUBOIS est présent à 20h15

### **Cotisations des participants aux animations de la bibliothèque**

**Proposition :** reconduction gratuité des animations sans intervenant et sans déplacement avec le groupe

### **Salles de la mairie**

Pour mémoire les tarifs :

	2025	2026
location à des particuliers ou entreprises <i>hors commune</i>	50,00	50,00

**Proposition :** pas augmentation

### **Prix de cession des chemins**

Pour mémoire les tarifs :

	2025	2026
Prix du m <sup>2</sup> pour les chemins communaux	0.50	0.50
Prix du m <sup>2</sup> : pour toute acquisition de chemin empierre aux particuliers qui souhaitent acquérir tout ou partie de l'accès public de leur propriété	3,50	3,50
Prix du m <sup>2</sup> : pour toute acquisition de chemin bitumé aux particuliers qui souhaitent acquérir tout ou partie de l'accès public de leur propriété	5.00	5.00

**Proposition :** pas augmentation

Pascal JOUAULT est présent à 20h18

### **Tarifs ALSH 2026**

	QF de 0 à 800 €	QF de 801 à 1500 €	QF de 1501 € à 2000	QF 2001 à plus
<b>Garderie matin 7h30-9h00</b>	<b>1,10 €</b>	<b>1,10 €</b>	<b>1,10 €</b>	<b>1,10 €</b>
<b>Journée 9h00-17h00</b>	<b>7,70 €</b>	<b>9,90 €</b>	<b>12,10 €</b>	<b>13,20 €</b>
<b>1/2 Journée</b>	<b>4,40 €</b>	<b>5,50 €</b>	<b>6,60 €</b>	<b>7,70 €</b>
<b>Garderie du soir 17h00-18h30</b>	<b>1,10 €</b>	<b>1,10 €</b>	<b>1,10 €</b>	<b>1,10 €</b>

**Proposition :** pas augmentation

Le Conseil municipal adopte l'ensemble de ces tarifs pour 2026.

## Recrutement personnels contractuels - formalisation besoins 2026

M. le Maire expose que la commune pourrait être amenée à recruter parfois des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques ou surcroît d'activité. La commune recrute également des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;
- à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

*Après délibération, le Conseil Municipal :*

- **Décide** par 14 voix la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2026. Ces emplois sont répartis selon les besoins en précisant que le chiffre indiqué représente un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés :

Service	Cadre d'emplois	Nombre d'emplois
Accueil de loisirs	Animatrices / Animateurs	30
Service technique	Adjoint technique	01
Service administratif	Adjoint administratif	01

## Questions diverses

### Fin de séance à 20H25

Christian BELLIER est présent à 20h40 et Koï ABDELSALAM à 21h30.

**Cérémonie des vœux : vendredi 9 janvier 2026 à 19h30 à la salle des fêtes**

### Informations :

- Avancement dossier Espace Santé
- Travaux aménagement du bourg : passage à 30km/h + priorité à gauche
- Projet GOCO2 regroupant plusieurs opérations complémentaires de captage et de transport par canalisations souterraines du CO2 en vue de son transport maritime vers des sites de stockage dans des formations géologiques profondes
- Réflexion sur destination du local 7 rue de la Croix Rouge

### Prochaines dates de réunions commissions :

- Commission finances : à prévoir

### Prochaines dates de réunions Conseil Municipal :

- **Mercredi 14 janvier 2026 (Sakina sera absente)**